

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 7-8

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



En cette période estivale, les chefs des services cantonaux et communaux P. C. préparent leur campagne d'automne et leurs budgets 1970... ou sont tout simplement en vacances. Mêmes remarques pour les comités des sections cantonales USPC, de sorte que la présente chronique ne sera pas particulièrement fournie. Espérons qu'après cette période de calme, les nouvelles nous viendront en telle abondance que nous ne saurons comment les reproduire toutes!

La Commission romande d'information a tenu séance

Il est toutefois un organe de l'USPC — qui touche particulièrement les cantons d'expression française —, qui n'a pas chômé puisqu'il a tenu sous la présidence du soussigné une très importante séance. Séance interne, sans aucun caractère «représentatif», si l'on excepte le repas offert par les autorités vaudoises et municipales, et au cours duquel M. le Municipal Robert Deppen, directeur de la police de la ville de Lausanne (et aussi grand «patron» de la protection civile et du service du feu) a insisté sur l'importance de l'information dans le domaine qui nous occupe ici.

Avant d'aborder quelques-uns des points principaux de la séance en question — organisée conjointement par MM. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal, et Roger Parisod, chef du service municipal PC — il convient de rappeler quel est le but de la «Commission romande d'information», dont le premier président fut Marcelin Cordone, un vétéran parmi les vétérans... et qui est toujours dans le coup. Partant de l'idée que l'information — et non pas la propagande, expression qui a toujours un petit relent suspect à notre avis — dans un domaine quelconque, doit tenir compte des us et coutumes de la région intéressée, les initiateurs de la CRI ont estimé qu'un mouvement tel que la protection civile exigeait que l'on s'inspire à cent pour cent de cet impératif... et même davantage si c'était possible. De sorte que le but de la Commission romande d'information est à la fois clair et complexe puisqu'il vise à faire connaître dans le cadre des cantons intéressés et du Jura Bernois, tout ce qui peut se rapporter à la protection civile. Cela par tous les moyens possibles, et ceux mis à disposition de l'USPC en particulier, pour autant qu'ils conviennent à la mentalité romande.

Mais le travail doit être fait dans les cantons

Etant entendu que la CRI prépare le terrain, étudie les idées sur le plan général, mais qu'il appartient aux cantons d'utiliser tous les «outils» mis ainsi à leur disposition. La CRI s'occupant toutefois elle-même de certains secteurs comme on le verra plus loin. Et alors, puisque ce sont les cantons qui doivent être les agents d'exécution quelle pouvait être la composition de la Commission romande d'information afin qu'elle représente toutes les tendances de la Romandie? Après quelques expériences fâcheuses il semble bien que la formule idéale a été trouvée et qui fait que la CRI est composée de tous les chefs de service des cantons romands (avec aussi le canton de Berne pour le Jura Bernois) et des représentants des sections USPC intéressées. Ainsi cet organisme est véritablement représentatif de la Romandie pour tout ce qui touche à l'information. Cet état de chose étant appuyé cent pour cent par la direction de l'OFPC et par le comité central de l'USPC, et ses organes spécialisés. Le but et la composition de la CRI étant ainsi bien situés, il nous est loisible d'examiner quelques-uns des points qui ont été examinés au cours de la séance du 18 juin.

Films, Radio et Télévision

Tous les problèmes se rapportant à ces trois excellents moyens d'information ont été examinés en détail, et c'est ainsi que pour le *nouveau film* USPC, il est rappelé que le coût d'une copie est de 300 francs, alors que pour une projection il faut s'adresser au service des films de l'OFPC (pas de frais de location). Pour ce qui est de la TV, des remerciements ont été renouvelés à la direction de la SSR et aux réalisateurs de l'émission générale sur la protection civile qui a été beaucoup commentée ici et là. Une «Table ronde» pourra être mise sur pied à l'occasion d'un événement important touchant à la PC. Mais, pour l'immédiat, et dans chaque canton on peut faire appel aux délégués de la Radio ou de la TV pour diffuser telle ou telle séquence caractéristique.

Journal «Protection civile — Zivilschutz»

La CRI a plaisir à constater combien la présentation actuelle de la présente revue est remarquable et combien grande est la place étant réservée

aux textes français. Mais il doit y avoir réciprocité, c'est-à-dire que dans chaque canton on doit faire l'impossible pour diffuser toujours davantage ladite revue. Par ailleurs, la chronique «Nouvelles des villes et cantons romands» doit être alimentée toujours davantage alors que des articles de fond doivent provenir des cantons (à envoyer au soussigné, chemin de l'Écu 9 A à Genève). Enfin il est vivement recommandé aux chefs locaux de prendre connaissance et de conserver la partie technique alimentée par l'OFPC, et qui apporte des réponses officielles à de nombreuses questions de principe ou d'application qui se posent aux responsables de la PC.

Service romand de presse

Toutefois, et après avoir abordé de nombreux autres points: formation de conférenciers, exposition dans les vitrines de magasins ou banques, information aux hommes libérés du service militaire à 50 ans, etc. (toutes choses qui doivent être faites dans le cadre du canton, conjointement entre les services officiels PC et les sections), la CRI a abordé le gros morceau de la journée, soit la décision définitive quant au maintien du «Service Romand de presse» (SRP). L'automne dernier, en effet, lorsque l'OFPC d'une part et les organes directeurs de l'USPC d'autre part demandèrent à la CRI de prendre en charge un Service romand de presse — comme l'essai en avait été fait précédemment... sans beaucoup de succès — une étude sérieuse fut faite à ce sujet, des conditions furent posées, dont l'une consistait à faire un essai de 6 mois, la décision définitive étant prise en juin 1969. L'accord ayant été fait sur ces bases, le SRP entra en fonction dès le mois de janvier, et dès lors deux communiqués par mois furent envoyés à une liste impressionnante de journaux de toutes catégories. Communiqués rédigés... à la «sauce romande», bien sûr!

Au vu des «justificatifs» provenant toujours plus nombreux, et en développant encore davantage le caractère romand du SRP, la commission romande d'information unanime a décidé de poursuivre son effort dans ce secteur. Et donc de maintenir régulièrement la diffusion des communiqués à l'intention de la presse, mais aussi à l'intention des personnes qui tiennent à être documentées régulièrement sur les divers aspects de la protection civile, ici et

au-delà de nos frontières (une liste des personnes intéressées à ce service sera dressée par les membres de la CRI pour chaque canton).

Ainsi et ne serait-ce que pour cette décision positive — après un essai concluant de 6 mois — la séance de la CRI du 18 juin 1969 a revêtu une grande importance.

Une station de pompage modèle

Mais, et comme à l'accoutumée — et lors de chaque séance de printemps

— les organisateurs permettent à leurs hôtes de visiter une réalisation sur le plan technique. Et cette fois pas d'hésitation pour B. Hennard et R. Parisod: une visite de la station de pompage de l'EPUL et du bassin de la Place de Milan s'imposait. Etant donné que le chef de l'office municipal nous fera un exposé complet à ce sujet, nous n'entrerons pas dans les détails, mais diront simplement qu'il s'agit d'une réalisation remarquable sur le plan technique... et qui évitera de nombreux tâtonne-

ments à ceux qui sont ou seront placés devant un tel problème.

Ainsi se termina une séance... qui causait quelques soucis au président, et qui se déroula dans un esprit positif remarquable et où l'amitié créée dans le cadre d'une cause commune se manifesta tout au long de cette journée du 18 juin 1969. Alors merci à tous les membres de la CRI et aux organisateurs en particulier.

Le président de la CRI:

John Chevalier.

La protection civile à l'école

L'exposition de la protection civile de la Suisse centrale, qui a été organisée à Lucerne du 20 au 28 juin, a rencontré un grand succès. Elle a reçu la visite de plus de 40 000 personnes. Ce succès provient en partie de l'intérêt manifesté par les milieux scolaires. De tout le canton, des classes d'écoliers ont convergé vers le chef-lieu, afin de visiter cette exposition. Cet exemple mérite d'être mentionné, car il pourrait être suivi par d'autres cantons.

Pour la première fois en Suisse, un directeur cantonal de l'instruction publique a lancé un appel aux maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire et supérieur pour demander de conduire leurs élèves à l'exposition de Lucerne et de commenter avec eux les problèmes qui y étaient évoqués. Dans son appel, le chef du Département de l'instruction publique lucernois a rappelé que la

protection civile concernait tout un chacun et qu'elle intéressait directement nos enfants: ceux-ci doivent connaître le prix que les autorités attachent à la protection de la population et au sauvetage de ceux qui pourraient être frappés par des événements des plus imprévisibles. L'entraide, qui est à la base de la conception de la protection civile, est une notion qui doit être inculquée aux futurs citoyens.

Pour la première fois également, le bulletin officiel des autorités scolaires lucernoises, lequel est en même temps l'organe de l'association des enseignants du canton, a consacré un numéro spécial à la protection civile. Dans un éditorial, le conseiller fédéral R. Gnägi, chef du Département militaire fédéral, insiste sur l'importance de celle-ci dans notre monde actuel. Ce numéro

spécial contient en outre un exposé thématique des problèmes en cause, lequel a servi de base aux discussions que les classes supérieures ont eues sur le sujet: «Etre ou ne pas être». Cet exposé insère la protection civile dans le cadre plus large de la défense nationale totale et souligne que de nos jours, la guerre ne connaît pas de frontières.

L'expérience de Lucerne a montré que les élèves ont pris un vif intérêt à un sujet qui était entièrement nouveau pour eux. Les discussions que l'exposition a suscitées ont permis d'éclaircir certaines notions imprécises. Les réactions de la jeunesse face à ces manifestations ont été en tout point positives et prouvent que celle-ci se passionne vivement pour les questions de notre temps, lorsqu'elles lui sont présentées de manière claire et objective.

Stellenausschreibung

Durch die Demission des bisherigen Inhabers der Fachstelle im Feuerwehrwesen und gleichzeitiger Schaffung einer Fachstelle für bauliche Massnahmen im Zivilschutz werden diese beiden Fachstellen zur Besetzung durch einen

Hochbautechniker oder Bauführer

ausgeschrieben. Einem Hochbautechniker oder Bauführer mit gleichwertiger Ausbildung und mehrjähriger Praxis, der nebst einem einwandfreien Charakter und guten Umgangsformen eine gewisse Gewandtheit im schriftlichen Verkehr mit sich bringt, ist Gelegenheit geboten, die beiden Fachstellen selbständig auszubauen und zu betreuen.

Aufgaben: Fachtechnische Beurteilung der Schutzraumeingaben sowie Bau- und Abnahmekontrolle der Zivilschutzanlagen; Bearbeitung aller im Zusammenhang mit dem Feuerwehrwesen vorkommenden technischen Aufgaben; schriftlicher Verkehr und Verhandlungen mit Amtsstellen und Baufachleuten.

Der Eintritt kann sofort oder nach Uebereinkunft erfolgen; das Gehalt richtet sich nach der geltenden kantonalen Dienst- und Besoldungsverordnung. Interessenten wollen ihre Bewerbung bis 15. September 1969 mit den üblichen Unterlagen an die Militärdirektion Uri, 6487 Göschenen, richten.

Göschenen, 21. Juli 1969

Militärdirektion Uri: Raymund Gamma, Regierungsrat

Neu: Computersatz

jetzt noch rascher
und leistungsfähiger für

**Buchdruck
Offset
Siebdruck
Zeitungsrotation**

Vogt-Schild AG
Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 264 61